

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### Du 20 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CLUIS s'est réuni 20 juin 2022 à 19 heures 45, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Didier FLEURY, Maire.

Présents : Mmes MM. FLEURY, DALOT, BRISSE, PENOT, DAVIER, PORTIER-GONIN, MOTEAU, MOULIN (absente pour le premier point abordé à l'ordre du jour), AMPEAU, DAVIGNON-BRISSE, BRE

Absents excusés : Mme MOTEAU (pouvoir à M. FLEURY)

Secrétaire : Madame PORTIER-GONIN Aurélie

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

#### TARIF DE LOCATION PREFERENCIEL DE LA MEL POUR LA FETE DU 1<sup>er</sup> MAI

Le Maire explique que Madame le receveur municipal a demandé de prendre une délibération afin de justifier le tarif préférentiel accordé pour la location de la MEL à l'occasion du 1er mai.

Il est proposé d'appliquer un tarif de 100€ / jour et de réserver cette offre uniquement aux commerces Clusiens.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition.

#### CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

Dans le cadre de la dématérialisation ADS (application du droit des sols), une convention avec le SDEI, est nécessaire pour la mise à disposition du téléservice numérique mutualisé GNAU permettant de saisir par voie électronique les autorisations d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner afin de procéder à leur instruction et de délivrer les actes correspondants. Cette convention précise également les modalités d'une instruction dématérialisée des communes adhérentes au service ADS.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

#### VENTE PARCELLE RELAIS TELEPHONE A LA SOCIETE ATC (site de la gare)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une proposition émanant de la société ATC France concernant l'acquisition d'une parcelle cadastrée A 1646 située au lieu-dit « Les Béardes », parcelle actuellement louée pour exploiter un relais téléphonique. Le montant de la proposition est de 20 000€, pour une surface d'environ 60m<sup>2</sup>.

Après avoir pris connaissances de ces informations et en avoir débattu, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à la majorité avec 8 **POUR**, 2 **CONTRE** et 1 **ABSTENTION** la vente de la parcelle sus-visée pour la somme de 20 000€

### AMENAGEMENT MONUMENT AUX MORTS -COMPLEMENT DEMANDE SUBVENTION

Deux devis relatifs au gommage du monument aux morts ayant été reçus, il est demandé au Conseil Municipal de valider le devis retenu et de procéder à un complément de subvention en fonction de ce nouvel élément.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **VALIDE** le devis de l'entreprise FAUGUET pour le gommage, **ACCEPTE** la proposition d'aménagement et restauration du monument aux morts pour un montant total de 25 847,53€ HT et **SOLLICITE** des subventions auprès du Conseil Départemental, de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et de l'association « le souvenir français ».

### CANTINE SCOLAIRE

#### - Mise à jour du règlement

Madame PENOT explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications et/ou précisions au règlement de la cantine, notamment sur la facturation et la fréquentation.

Concernant la facturation, il est proposé que le règlement des factures s'effectue à terme échu le 15 du mois, d'octobre à juillet avec une régularisation tous les mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **VALIDE** à l'unanimité le nouveau règlement de la cantine scolaire, et demande qu'une précision soit apportée pour le mois de juillet, qui sera facturé avec le mois de juin.

#### - Régularisation facturation générant un remboursement

Madame PENOT explique au Conseil Municipal que suite à des absences dues à la COVID il serait nécessaire de procéder à des remboursements qui n'étaient pas prévus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **AUTORISE** la régularisation de facturation.

### APPROBATION R.P.Q.S. 2021

Il est précisé que ce rapport sur le prix et la qualité du service Public Assainissement collectif (RPQS) permet d'informer les usagers sur le service (caractérisation technique du service, tarification et recettes du service, indicateurs de performance ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ADOpte** à la majorité le RPQS. Il est précisé que ce rapport est consultable en Mairie.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### -ALIENATIONS BIENS

Le Conseil Municipal est informé des décisions de Monsieur le Maire concernant la renonciation au droit de préemption pour les biens suivants :

- biens cadastrés section A - parcelles 408 (le bourg)-410 (rue de la sablonnière)-414 (rue St Michel) : consorts JOLY
- biens cadastrés section C - parcelles 129-959-1140 et 142 (lieu-dit « SERIE ») : Mme CHAVENAUD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 07

Le Maire  
Didier FLEURY

